



Vous n'êtes pas d'accord avec une décision prise par le service, vous avez la possibilité :

- D'EN PARLER AVEC VOTRE RÉFÉRENT
- DE DEMANDER À PARLER AU RESPONSABLE DU SERVICE
- D'ADRESSEZ UNE RÉCLAMATION À L'ATTENTION DE LA DIRECTION DU SERVICE

01 **PAR COURRIER POSTAL À L'ADRESSE SUIVANTE :**

UDAF DU FINISTÈRE
CS 82927
29229 BREST CEDEX 02

02 **PAR EMAIL : ENVOYEZ VOTRE RÉCLAMATION À L'ADRESSE SUIVANTE :**

qualité.risques@udaf29.fr

03 **VIA LE FORMULAIRE DE CONTACT SUR LE SITE INTERNET DE L'UDAF DU FINISTÈRE**

Formulaire de réclamation